



## Colloque sur l'Accueil Temps Libre : compte rendu

Organisé par le Collège des directeurs le 15 octobre 2025 (Créagora, Namur)

**Intervenants :** Valérie Glatigny (ministre de l'Enseignement obligatoire), Valérie Lescrenier (ministre de la Petite enfance), Rhéa Hajar (UNESSA), Michaël Lontie (UFAPEC), Benoît Parmentier (rédacteur du décret ATL et conseiller de la ministre Lescrenier), Cécile Van Honste (FILE), Nathalie Verstraeten (ISBW)

**Modérateur :** Arnaud Michel (SeGEC)

*Le colloque sur l'Accueil Temps Libre, tenu à Namur le 15 octobre 2025, a réuni responsables politiques et acteurs de terrain autour des enjeux de qualité, de financement et de reconnaissance du secteur. Les ministres Lescrenier et Glatigny ont reconnu les difficultés liées au manque de moyens, au statut du personnel et à la complexité administrative. Les participants ont plaidé pour une meilleure coordination entre niveaux de pouvoir, une revalorisation du métier d'accueillant et une simplification des procédures. Le dialogue se poursuivra dans la perspective d'une réforme en 2026.*

### Introduction - Pourquoi ce colloque ?

Pour écouter, comprendre, réfléchir autour de l'Accueil Temps Libre (ATL) et échanger nos pratiques.

La ministre de la Petite enfance, **Valérie Lescrenier**, devant quitter le colloque assez rapidement, répond d'abord aux questions posées.

La première concerne le **personnel impliqué dans l'ATL** : il est peu diplômé, mais possède souvent une expérience importante.

- *Les critères relatifs à l'engagement mis en place par l'ONE vont-ils évoluer ?*

La ministre reconnaît les difficultés : recrutement du personnel, rémunération, horaires, formation, question des ALE, ainsi que les problèmes liés à la simplification administrative. Elle précise qu'une attention particulière sera portée à ce dernier élément dans la réforme en cours d'élaboration. Elle rappelle l'importance de pouvoir recruter et rémunérer du personnel de qualité, raison pour laquelle des appels à projets ont été mis en place pour recruter des coordinateurs ATL et que, dans ce cadre, 65 porteurs de projets ont été sélectionnés. Elle reconnaît que ce nombre est insuffisant,

mais insiste sur sa volonté de pérenniser, voire si possible renforcer, la mesure. Elle souligne aussi l'importance du volet formation et, si elle admet la nécessité d'une simplification administrative, elle insiste sur le maintien du cadre et des normes.

La deuxième question porte sur le **budget mis à disposition**.

- *Une école de 540 élèves disposant de 10 000 euros par an pour organiser le temps de midi, la ministre juge-t-elle cela suffisant ?*

Non, bien sûr. La ministre Lescrenier rappelle cependant que le temps de midi dépend du ministère de **Valérie Glatigny** et qu'elle-même n'est responsable que de l'accueil du matin et du soir. Elle insiste également sur la nécessité, dans le contexte budgétaire actuel, d'être créatif, de faire preuve de résilience et d'éviter de se disperser dans des missions connexes en redonnant à chaque acteur ses missions prioritaires.

**Arnaud Michel** propose ensuite de visionner une petite vidéo relatant les difficultés liées à l'ATL : gérer les disputes, écouter les enfants, aider aux devoirs, imaginer de nouvelles activités, composer avec le budget des parents... Le métier d'accueillant est un métier de passion. Or, le statut n'existe pas, la rémunération est faible et, lors des congés, il n'y a tout simplement pas de revenus.

Arnaud Michel invite ensuite la ministre Lescrenier à commenter la vidéo et à formuler un engagement pour améliorer l'ATL. La ministre dit être consciente de ces difficultés et souligne en particulier le manque de reconnaissance du personnel. Elle souhaite donc **poursuivre les appels à projets** et réfléchir à des moyens de **valoriser le personnel**.

Les autres intervenants sont ensuite présentés :

- **Benoît Parmentier** est conseiller de la ministre Lescrenier, ancien administrateur général de l'ONE et corédacteur du décret ATL de 2003.
- **Michaël Lontie** est secrétaire général adjoint de l'UFAPEC.
- **Valérie Glatigny** est ministre de l'Enseignement obligatoire.
- **Madame Rhéa Hajar** représente l'UNESSA (Fédération multisectorielle de structures actives dans l'accueil, l'accompagnement, l'aide et les soins aux personnes, en Wallonie et à Bruxelles).
- **Madame Nathalie Verstraeten** représente l'ISBW (Intercommunale sociale du Brabant wallon).
- **Cécile Van Honste** est directrice de la FILE (Fédération des milieux d'accueil d'enfants en FWB).

Le public est invité à participer au moyen d'un QR code. Les mots qui reviennent à propos de l'ATL sont principalement : *jungle, bouts de ficelle, manque de moyens...*

## 1. Qui organise l'ATL ?

Pour la ministre **Glatigny**, la situation n'est pas simple : le Code précise que le temps de midi n'est pas du temps scolaire, même si une petite subvention est accordée aux écoles pour ce moment. Chacun se renvoie la balle. Le contexte budgétaire actuel, la réforme du chômage et la question des ALE compliquent encore la situation. Pour pouvoir agir, il faut **retrouver de l'agilité budgétaire**, mais il n'y a pas de solution immédiate. En attendant, des dispositions transitoires sont prises pour permettre aux ALE de continuer à exercer leur métier malgré la réforme du chômage.

Pour **Benoît Parmentier**, le décret de 2003 doit être repensé à la lumière de l'évolution de la société. La réforme devra s'articuler avec le cabinet de Mme Glatigny. En 2003, les parlementaires avaient refusé d'inclure le temps de midi dans le cadre de l'ATL. Aujourd'hui, il est important de **se concerter**, d'avoir un regard croisé sur les deux projets qui relèvent de deux compétences différentes. Pour lui, les appels à projets de recrutement de coordinateurs ATL pourraient soulager les directions sur le plan administratif, du recrutement, ainsi que dans les relations avec les parents et les acteurs externes non seulement avant et après la journée d'école, mais aussi en soutien pour le temps de midi.

**Nathalie Verstraeten** explique que l'ISBW organise l'accueil extrascolaire et les plaines pour enfants, toujours sur la base d'un projet éducatif.

**Rhéa Hajar** indique qu'à l'UNESSA, une cellule « Petite enfance » représente les ASBL actives dans l'ATL en dehors des écoles – par exemple une crèche qui va chercher les enfants à l'école pour organiser des activités dans des locaux distincts.

**Cécile Van Honste**, pour la FILE, rappelle que celle-ci représente environ 750 lieux d'accueil (écoles de devoirs, crèches...) dans toute la FWB.

**Michaël Lontie** explique que l'UFAPEC représente les associations de parents et évoque une enquête récente (2024) : les parents choisissent souvent l'enseignement catholique pour la qualité de l'enseignement et le bien-être des enfants. Pour répondre à cette attente, il faut du **personnel formé**. Les enfants sentent très vite si les adultes sont capables de gérer la situation et, pour les parents, la priorité reste la sécurité des enfants. Or, l'accueillant est souvent le contact principal des parents avec l'école. Dans le partenariat école/famille, le personnel de l'ATL est donc essentiel et devrait dès lors pouvoir intégrer les conseils de participation.

### PISTES D'AMÉLIORATION

Arnaud Michel relaie la question suivante :

- *Ne pourrait-on pas engager des éducateurs dans le fondamental comme en secondaire ?*

**Valérie Glatigny** comprend cette **demande légitime**, mais la juge **impossible à mettre en œuvre** pour le moment en raison de la crise budgétaire.

**Cécile Van Honste** explique que, pour offrir aux enfants un temps de qualité, il faut **être créatif** et trouver des solutions quant aux locaux, au matériel et au personnel. La qualité exige un **personnel suffisant**, tant en nombre qu'en compétences.

**Mme Hajar** évoque une enquête soulignant le **turnover important** du personnel ATL, lié à la précarité du statut et aux difficultés de conciliation vie privée/vie professionnelle. Elle rappelle l'importance de **remettre l'enfant au centre** des préoccupations. Or, pour que les enfants s'épanouissent, il est important que les personnes qui les encadrent restent motivées. De nouvelles formations existent pour l'ATL, mais sans budget, il est difficile de revaloriser le personnel.

Arnaud Michel pose ensuite la question suivante :

- *Serait-il possible de mutualiser les ressources entre écoles de réseaux différents ?*

**Nathalie Verstraeten** répond que c'est déjà le cas dans le Brabant wallon : les subsides sont répartis entre différentes écoles. Toutefois, le bricolage ne suffit pas. Travailler avec des volontaires ne permet pas de tenir dans la durée, d'autant que les demandes des parents augmentent, parfois dès 7h du matin. Elle explique que **les communes ne s'en sortent plus** malgré les subventions et qu'une cellule emploi ne peut pas aider, car ce sont des emplois qui n'en sont pas vraiment (parfois 8h/semaine seulement).

**M. Parmentier** rappelle que la **synergie entre acteurs subsidiaires** et acteurs de terrain était au cœur du décret de 2003, via notamment les Commissions Communales de l'Accueil. Cette synergie doit être conservée malgré le contexte économique difficile.

La **ministre Glatigny** appelle à sortir du sentiment d'impuissance et encourage la **coordination entre secteurs**, y compris avec le privé. Elle évoque aussi la réforme des rythmes scolaires : une enquête est en cours à la Fondation Roi Baudouin, les résultats sont attendus en juin, et une table ronde est déjà prévue en septembre.

Autres questions abordées :

- *Où en est la circulaire relative au **harcèlement scolaire** ?*

Le harcèlement ne s'arrête pas au temps scolaire. Il est donc essentiel d'avoir du personnel formé pour y répondre. Une enquête sur le harcèlement durant l'accueil extrascolaire est en cours. Les résultats sont attendus début 2026.

**Valérie Glatigny** précise que le travail sur la **circulaire** se poursuit (elle précisera ultérieurement que cette circulaire sera disponible le **6 novembre 2025**).

- *Un cadastre des **avantages sociaux** par commune est-il envisageable ?*

**M. Parmentier** reconnaît que la situation budgétaire est difficile dans les communes. Certaines collaborations fonctionnent bien, d'autres moins. Beaucoup d'écoles libres appellent à l'aide car les communes ne les soutiennent pas.

**M. Lontie** ajoute que les pouvoirs organisateurs du libre ne vont pas jusqu'à porter plainte, souvent par crainte de perdre les avantages sociaux déjà obtenus. Pour lui, un cadastre systématique éviterait ces situations.

## 2. Qui finance ?

Arnaud Michel revient sur le chiffre de 10 000 euros pour 540 élèves.

**Mme Glatigny** reconnaît que ce n'est **pas suffisant**, mais explique qu'il est impossible d'en faire davantage pour le moment, même si la qualité de l'enseignement la préoccupe. Elle espère dégager des solutions pour les temps de midi en organisant une **table ronde à partir de septembre 2026**.

- Comment **revaloriser** le métier et le rendre attractif ?

Pour **M. Parmentier**, c'est l'un des objectifs de la réforme à venir en 2026. Certaines fonctions doivent être stabilisées, comme celle de gestionnaire de projet (qui peut à son tour engager du personnel). Avec deux ou trois millions, on pourrait lancer un nouvel appel à projets et doubler le nombre d'opérateurs principaux (65 actuellement).

Autre axe : la **formation**. La question est complexe, car une personne en formation n'est pas devant les enfants. Un soutien budgétaire est donc nécessaire.

Il ne suffit pas de revaloriser le statut, il faut aussi revaloriser le métier. **Mme Hajar** souligne que la valorisation passe aussi par la **reconnaissance symbolique** : inviter les accueillants aux réunions de parents, les intégrer à l'équipe pédagogique.

**Cécile Van Honste** évoque la plateforme **Extraschool**, qui met en avant l'accueil extrascolaire. Le 24 janvier 2026 est aussi une journée dédiée à ce secteur, l'occasion de rendre visible le travail du personnel.

**Mme Glatigny** revient sur la **suppression des ALE**, à qui la réforme du chômage impose de trouver des heures supplémentaires. Une période dérogatoire a été instaurée, temporaire mais permettant de maintenir certains engagements. L'objectif sera de pérenniser ce dispositif.

Les **flexi-jobs** sont une solution délicate : difficiles à concilier avec l'exigence de qualité. Il n'y a pas encore eu d'accord à ce sujet en Conférence interministérielle (CIM), mais les retours sur l'utilisation de flexi-jobs dans l'enseignement sont mitigés.

**Nathalie Verstraeten** rappelle que les ALE ont un revenu fédéral. Elle regrette dès lors qu'on ne puisse pas transformer le cumul revenus d'intégration/chèques ALE en véritable contrat de travail à mi-temps. Une autre piste serait la réforme des rythmes journaliers.

**Cécile Van Honste** précise que certaines ASBL parviennent pour l'instant à offrir des mi-temps mais en donnant différentes casquettes à leurs employés. Le respect de la législation reste cependant difficile en raison des horaires particuliers de l'accueil extrascolaire. Par ailleurs, des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir (réforme des APE notamment) vont impacter fortement le secteur, déjà fragilisé.

**Mme Glatigny** estime qu'il conviendrait de revoir le Code pour **inclure le temps de midi dans le temps scolaire** — une véritable révolution sociétale, mais vers laquelle il faut tendre, par souci d'égalité. Il s'agit d'ailleurs de l'un des enjeux de l'étude demandée à la Fondation Roi Baudouin.

Concernant le **défrayement des bénévoles**, elle prendra contact avec le fédéral. Les conférences interministérielles devraient, selon elle, être systématisées.

**M. Parmentier** confirme la nécessité d'interpeller le fédéral sur le **plafond du bénévolat**. Le décret-programme prévoit des dispositifs pour maintenir les personnes exclues du chômage dans le statut ALE.

**Mme Verstraeten** ajoute que les ALE, majoritairement des femmes, ne pourront pas poursuivre leur mission sans revenu de remplacement puisqu'elles ne gagnent que 4€10/h. Et il serait injuste de les obliger à se tourner vers les CPAS alors qu'elles travaillent. Cela pose des problèmes éthiques du point de vue du droit des femmes.

### 3. Qui paie ?

Pour l'**UFAPEC**, les parents peuvent contribuer, mais cela dépend des régions et des montants : les **différences de prix** sont parfois importantes, et les tarifs pas toujours accessibles à tous.

Les parents s'étonnent souvent de devoir payer la garderie du temps de midi, pourtant cela est légal, même si 96 % des enfants restent à l'école à ce moment. **La société a évolué** en vingt ans (la majorité des parents ne sont plus en mesure de venir chercher leurs enfants sur le temps de midi), mais pas la législation. Ce qui pousse tout le monde à « bricoler ».

**Mme Verstraeten** explique qu'à l'ISBW, le subside de l'ONE est complété par les communes et les parents, parfois avec l'appui du CPAS. Elle rappelle aussi la contribution du fédéral pour les ALE et de la Région wallonne pour les APE — mais « ce sont des cacahuètes ».

**M. Parmentier** reconnaît la **multiplicité des intervenants** dans le financement. Il faut un code de qualité pour garantir que tous les enfants puissent être accueillis, et distinguer la réalité des écoles de celle d'autres activités non subsidiées.

**M. Lontie** revient sur la question des fournitures scolaires. Il dénonce la **suppression de la gratuité**, qui entraîne des discriminations : il ne faudrait pas pouvoir identifier les

enfants bénéficiaires. Ce n'est pas aux directions de déterminer le public cible, dit-il, mais au gouvernement d'assumer ses responsabilités en définissant une règle commune (sur le modèle du système Famille nombreuse par exemple). Demander aux parents de se manifester n'est pas une bonne solution, car les familles les plus nécessiteuses ne sont pas toujours celles qui se déclarent. Quand les familles ne peuvent pas payer, c'est souvent l'école qui prend les frais en charge.

#### 4. Qui en est responsable ?

- *Est-ce clair pour les parents ?*

Souvent oui **pour l'ATL**, car les choses sont précisées **dans le ROI** (communiqué et signé par les parents). Mais pour le temps de midi, beaucoup de parents estiment que c'est l'école qui en est responsable. L'**UFAPEC** plaide donc pour que le temps de midi soit intégré au temps scolaire.

**Nathalie Verstraeten** estime qu'il faut décharger les directions de cette responsabilité, mais doit souvent rappeler aux parents que d'autres acteurs sont impliqués.

**M. Parmentier** précise que lorsque des acteurs extérieurs organisent l'ATL, cela doit être indiqué dans le ROI de l'école. La responsabilité incombe alors au pouvoir organisateur externe, pour autant que la **sous-traitance** ait été **notifiée à l'ONE**. Certaines écoles sous-traitent l'accueil extrascolaire sans en informer l'ONE, ce qui rend le PO de l'école responsable de cet accueil extrascolaire.

- *Pourquoi l'école serait-elle apte à gérer l'accueil scolaire, mais pas l'accueil extrascolaire sans formation spécifique ?*

La question des **formations** revient ensuite. Tout le monde s'accorde sur leur nécessité, mais leur mise en pratique est difficile. C'est un point d'attention pour la ministre. Il faudra harmoniser les règles entre accueil extrascolaire, écoles de devoirs et centres de vacances, car les exigences diffèrent parfois.

**Nathalie Verstraeten** rappelle qu'on ne peut pas demander aux directions d'assumer seules les formations : pour un accueil de qualité, il faut des **moyens**.

La **Fondation Roi Baudouin** consulte actuellement les acteurs du secteur. Un groupe de travail étudie différents scénarios pour inclure toutes les personnes concernées par la question des rythmes journaliers, y compris l'accueil extrascolaire. Les conclusions demandées par la ministre Glatigny sont attendues pour juin-juillet 2026.

L'articulation entre rythmes scolaires et ATL devra se construire en synergie entre les cabinets des ministres Glatigny et Lescrenier ainsi que l'ONE.

## Conclusion – Les engagements des intervenants

**M. Parmentier (pour la ministre Lescrenier)** : valoriser le métier et œuvrer à la simplification administrative (par exemple un agrément à durée indéterminée, et non plus à renouveler tous les cinq ans)

**L'UFAPEC** : continuer à œuvrer pour le partenariat école-famille, en soutenant les parents et en reconnaissant le travail des directions.

**UNESSA** : continuer à parler de l'ATL en recentrant le travail sur l'enfant.

**ISBW** : demander à l'Union des Villes et Communes un cadastre des avantages sociaux et poursuivre le travail en faveur des enfants.

**FILE** : se battre pour que l'ATL reste un temps de qualité pour tous les enfants, rester ambitieux en cherchant de vraies solutions pour un vrai statut et rêve.

À l'issue de ce colloque, les mots d'ordre sont donc les suivants :

- **Rester attentif** aux évolutions législatives
- Travailler en **concertation** avec tous les acteurs
- Faire preuve de **créativité**
- Redonner **confiance** à l'enseignement